

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Esso S.A.F.
Société Anonyme
au capital de 98 337 521,70 €
20 rue Paul Hérault
92000 Nanterre

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
Membre français de Grant Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Forvis Mazars
Commissaire aux Comptes
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

ESSO S.A.F

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Grant Thornton
Forvis Mazars

Société ESO S.A.F.
Exercice clos le 31 décembre 2024

Page 2 / 2

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à 4 748 051 euros, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce.

Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 13 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

MATHIEU MOUGARD

Signé par :
Mathieu Mougard
C8AC05D8B240469...

GRANT THORNTON

Membre français de Grant
Thornton International

LIONEL CUDEY

Signé par :
Lionel Cudey
8D140E79EF6B4D3...

Esso Société Anonyme Française
SA au capital de 98 337 521,70 euros
Immeuble Spring
20 rue Paul Héroult
CS 90236
92023 Nanterre cedex
Téléphone : +33 (0)1 70 48 72 00



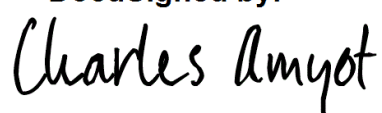
**ATTESTATION RELATIVE AUX
REMUNERATIONS**

**Etablie en application de l'article L 228-115 du Code de
Commerce**

Je soussigné, Charles Amyot, Président du Conseil d'Administration de la société ESSO S.A.F., certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société se sont élevées à 4 748 051 € (quatre millions sept cent quarante-huit mille cinquante-et-un euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

April 17, 2025

Fait à Nanterre, le

DocuSigned by:

3A3DD61C7580423...

Le Président du Conseil d'Administration

Siège social :
20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre
R.C.S. Nanterre : 542 010 053
TVA : FR 62 542 010 053
Filiale du groupe ExxonMobil